

## LES INSCRIPTIONS

### ► *Entrée à l'école primaire et maternelle*

Dès le mois de novembre, vous pouvez prendre rendez-vous avec Monsieur DUGARET, directeur.

Pour cet entretien, vous apporterez le carnet de santé de votre enfant ainsi que ses résultats scolaires.

Le directeur vous remettra un dossier d'inscription à rendre complet dans un délai de quinze jours.

### ► *Entrée au collège*

Dès le mois de novembre, Madame REDON, chef d'établissement et directrice du collège, vous recevra sur rendez-vous.

Pour cet entretien, vous apporterez les derniers résultats scolaires de votre enfant. La directrice vous fournira un dossier d'inscription à remplir qui devra être rendu dans un délai de quinze jours.

*L'inscription ne deviendra définitive qu'après accord du directeur ou de la directrice et après réception du dossier complet.*